

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 26 (1934)  
**Heft:** 2

**Artikel:** La population laborieuse de la Suisse  
**Autor:** Gawronsky, V.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383948>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

merce. Cet état de choses peut changer du tout au tout dès qu'un contrôle des banques effectué par l'État s'ingère entre le capital privé, la grosse industrie et la haute finance. Reste à savoir si à ce moment-là la collaboration fonctionnera aussi bien. Il en serait naturellement autrement dans une économie dans laquelle il n'y aurait plus de grandes îles de capitalisme privé, voire même de continents, tel que le plan belge le conçoit encore.

Nous faisons cette critique à l'adresse du point de départ du plan de travail belge. Il y a naturellement possibilité de procéder à une transformation au cas où les difficultés que nous prévoyons deviendraient trop nombreuses.

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre plus longuement sur les autres points du plan, sinon il nous faudrait écrire un livre entier. Nous sommes persuadés que le mouvement belge saura tirer de son plan les revendications les plus importantes, qu'il les concrétisera afin de pouvoir ensuite entamer la lutte politique. Quant à la voie à suivre pour la réalisation de ces revendications, elle est moins compliquée en Belgique qu'en Suisse. En Belgique, il suffirait de simples décisions parlementaires pour introduire les modifications nécessaires dans la législation; en Suisse, une telle transformation présuppose la consécration par la voie constitutionnelle, ce qui nécessiterait une votation populaire et la préparation spirituelle de la majorité populaire. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se leurrer quant aux possibilités de réalisation, pas même pour la Belgique. Même si l'on obtenait une majorité parlementaire, cela ne veut pas dire que le travail serait fait. Il y a encore nombre de conditions à remplir, sur lesquelles nous nous sommes déjà exprimés plus haut, en particulier dans l'économie même.

---

## La population laborieuse de la Suisse.

Par le Dr *V. Gawronsky*.

Les résultats provisoires du recensement fédéral des professions basé sur le recensement de la population de 1930, publiés récemment dans l'Annuaire statistique de 1932, offrent à tous ceux qui s'occupent de questions économiques et sociales, une précieuse documentation. La statistique sur les professions est en quelque sorte le reflet de la structure économique et sociale du peuple et le changement des dates statistiques au cours des dernières décennies permettra d'établir maints développements et transformations subis par l'économie et la société suisses.

Depuis 1888, — année où pour la première fois on procéda à un recensement systématique des professions sur la base du recensement de la population — le nombre des personnes exerçant une profession, n'a pas seulement constamment augmenté, mais

jusqu'en 1920, il s'est accru plus rapidement que la population globale.

Il a été:

Année	Population globale	Nombre des personnes exerçant une profession	Pourcentage des personnes exerçant une profession sur la totalité de la population
1888	2,917,754	1,304,834	44,7
1900	3,315,443	1,546,686	46,7
1910	3,753,293	1,770,203	47,0
1920	3,880,320	1,835,456	47,3
1930	4,066,400	1,899,615	46,7

Afin d'avoir une image exacte de l'accroissement de la population laborieuse, nous allons, contrairement à la méthode appliquée dans l'Annuaire statistique, éliminer les rentiers et les pensionnés, ainsi que les personnes vivant dans des établissements, asiles, parce qu'ils ne sont pas à vrai dire des personnes exerçant une profession. N'entre en outre pas en ligne de compte le personnel des asiles — fait auquel nous ne pouvons remédier parce que, dans les publications provisoires, l'Office fédéral de statistique classe le personnel des asiles et les personnes internées dans le même groupe.

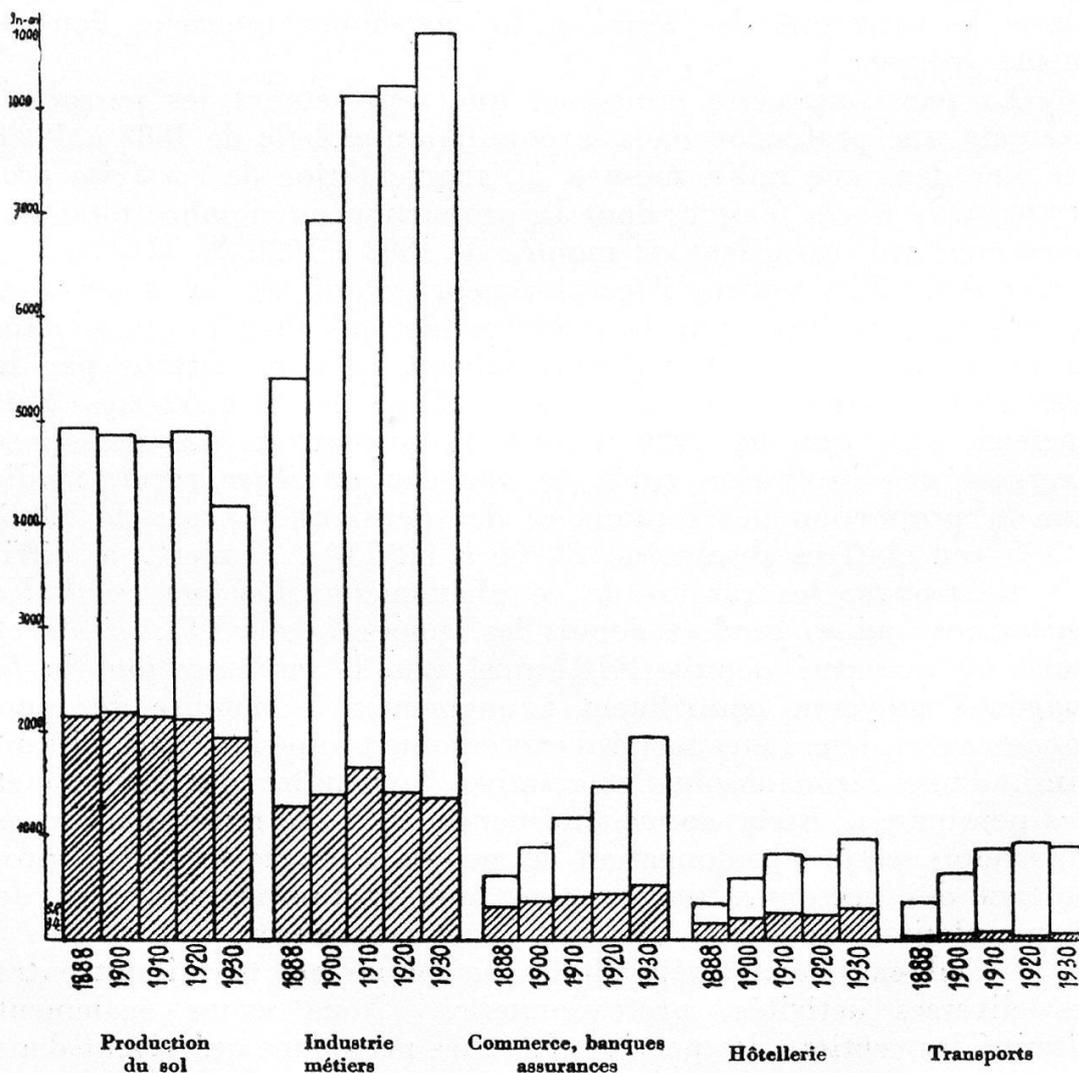
La part sans cesse croissante que représentent les personnes exerçant une profession dans la population globale de 1888 à 1920, est due, dans une faible mesure, à l'augmentation de l'*activité professionnelle de la femme*, dont la proportion au nombre total des personnes qui travaillent est montée de 1888 à 1920 de 33 à 33,3 % seulement. Par contre, l'accroissement relatif de la population laborieuse s'explique par la modification qui s'est produite dans la composition de la population suivant l'âge et surtout par la très forte augmentation des classes d'âge de 20 à 60 ans. Fait curieux, c'est que de 1920 à 1930 la proportion des personnes exerçant une profession subit de nouveau un *léger recul*, tandis que la proportion des rentiers et des pensionnés passe de 1,8 à 2,7 % (en chiffres absolus de 73,206 à 112,110). Il n'est pas difficile de trouver les raisons de ce phénomène: Le *fort recul des naissances*, qui se produit depuis les années 75 du XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'est accentué depuis 1910, ainsi que la *prolongation de la longévité* moyenne contribuent à augmenter le nombre des personnes âgées dans l'incapacité d'exercer une profession et accroissent ainsi, d'une façon absolue et relative, le nombre des rentiers et des pensionnés. Etant donné l'influence des nombreuses naissances d'autrefois, cette « prolongation du peuple » progressera et la proportion des personnes qui exercent une profession en regard de la population diminuera pendant longtemps encore.

Le tableau suivant répartit les personnes qui travaillent entre les diverses activités professionnelles. Nous avons également éliminé les rentiers, les pensionnés et les personnes qui vivent dans les asiles.

Année	Production du sol		Industrie, métiers		Banques, commerce assurances		Hôtellerie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1888	491,743	37,7	540,361	41,5	59,730	4,5	32,563	2,5
1900	487,093	31,5	694,564	44,9	84,013	5,4	56,854	3,7
1910	483,127	27,3	811,141	45,8	116,750	6,6	78,159	4,4
1920	488,636	26,6	821,406	44,8	146,209	8,0	74,351	4,0
1930	420,216	22,1	867,005	45,7	190,566	10,0	94,250	5,0

Année	Transports		Administr. publiques professions libérales		Travaux domestiques journaliers		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1888	35,427	2,7	50,653	3,9	94,357	7,2	1,304,834	100
1900	61,082	4,0	63,484	4,1	99,599	6,4	1,546,686	100
1910	84,734	4,8	81,717	4,6	114,575	6,5	1,770,203	100
1920	91,297	5,0	95,800	5,2	117,757	6,4	1,835,456	100
1930	85,134	4,5	102,548	5,4	139,896	7,3	1,899,615	100

**Nombre des personnes exerçant une profession d'après les branches économiques de 1888 à 1930.**



Les rainures représentent la proportion des personnes indépendantes exerçant une profession.

Parmi les transformations qui se sont produites dans la structure des groupements professionnels depuis 1888, le recul très sensible et constant de l'agriculture frappe tout particulièrement. Mais, tandis que jusqu'en 1920 ce recul fut surtout limité à la proportion en pour-cent des personnes exerçant une profession, de 1920 à 1930 le nombre de personnes occupées dans l'agriculture a, pour la première fois, diminué sensiblement en chiffres absolus. Néanmoins, ce recul ne compte pas 68,420 personnes, comme il est dit dans la statistique sur les professions, *mais beaucoup moins*. Car, si l'on compare les statistiques sur le nombre des femmes qui travaillent et celle des personnes indépendantes, qui exercent une profession, on constatera que sur ces 68,420 occupés soi-disant dans l'agriculture, 46,040 sont des femmes et que 19,054 seulement sont des agriculteurs proprement dit. L'Office de statistique explique à ce sujet que, par suite d'une modification survenue dans les formulaires, de nombreuses femmes, qui lors du recensement de 1920 se sont déclarées comme travaillant dans l'agriculture, se sont inscrites *comme ménagères* en 1930, et c'est pour cette raison qu'elles n'ont plus été comprises dans la statistique sur les professions. En supposant que le recul total des femmes occupées dans l'agriculture soit vraiment dû à cette modification d'ordre technique (nous espérons que l'Office de statistique publiera prochainement des données à ce sujet), il reste néanmoins toujours un recul absolu de la population agricole qui s'élève à 22,000 personnes environ. De 1888 à 1910, par contre, le nombre des personnes occupées dans l'agriculture n'a diminué que de 8616 unités, et de 1910 à 1920 il a même augmenté de 5509 personnes.

Jusqu'en 1910, le nombre des personnes occupées dans *l'industrie et l'artisanat* accusait une augmentation très forte, aussi bien absolue que relative. Estimé en pour-cent du nombre total, il a reculé, pour reprendre ensuite le même niveau qu'il avait en 1910; le chiffre absolu a augmenté dans une proportion relativement minime de 45,864 personnes (de 1888 à 1910, la population industrielle a encore augmenté de 270,864 unités). Ce ralentissement dans l'augmentation de la population industrielle est dû au fait que grâce aux progrès techniques, à l'introduction de nouvelles méthodes de production réduisant le travail de la main-d'œuvre, les entreprises sont de plus en plus en mesure d'accroître la fabrication sans être obligées de recourir à un plus grand nombre d'ouvriers. Les *forces motrices*, installées dans les entreprises industrielles et artisanales, qui ont passé de 330,377 à 892,616 C. V., prouvent mieux que tout autre exemple, dans quelle mesure se développe le processus de la mécanisation en Suisse.

Par contre, le nombre des personnes occupées dans le commerce, les banques et dans les assurances augmente sans cesse. Depuis 1888, le nombre a presque triplé; depuis 1920, l'augmentation est de plus de deux tiers. Le développement progressif de l'industrie a fortement encouragé l'extension de la vente des mar-

chandises; cette nouvelle branche, étant beaucoup moins subordonnée à la rationalisation que ne l'est l'industrie, c'est elle qui enregistre pour ainsi dire la plus forte augmentation de personnel. C'est dans cet accroissement du personnel occupé dans le commerce que se reflète également cet encombrement qui se manifeste depuis 10 ans. Un encombrement fort préjudiciable au point de vue de l'économie publique s'est également produit dans l'industrie hôtelière. Ce qui frappe plus particulièrement, c'est que sur 20,000 nouveaux employés que compte l'industrie hôtelière, le quart environ se rapporte à des personnes qui exploitent elles-mêmes un hôtel, un restaurant, une pension, etc.

On ne peut malheureusement pas encore estimer dans quelle proportion les professions libérales participent à l'augmentation de la classe des salariés « *administration publique, professions libérales* ». Là aussi il faudra patienter jusqu'à ce que les résultats définitifs du recensement des professions soient publiés.

Le tableau suivant indique le rang social des personnes exerçant une profession, à savoir, le nombre des personnes indépendantes et leur profession sur le total des salariés:

Année	Production du sol		Industrie métier		Commerce, Banque assurance		Hôtellerie		Transports	
	Nombre	‰ <sup>1</sup>	Nombre	‰ <sup>1</sup>	Nombre	‰ <sup>1</sup>	Nombre	‰ <sup>1</sup>	Nombre	‰ <sup>1</sup>
1888	213,585	434	127,784	236	30,471	510	13,252	407	3156	89
1900	215,728	443	139,351	201	33,998	405	18,241	321	4446	73
1910	213,777	442	162,971	201	39,346	337	22,385	286	5234	62
1920	212,669	435	140,980	172	40,910	280	21,654	291	3896	43
1930	193,615	461	134,997	156	48,119	253	26,531	281	4330	51

<sup>1</sup> Part au total de la même classe de salariés.

En pour-cent, la proportion des personnes indépendantes qui exercent une profession, recule sans cesse; néanmoins, il y a lieu de remarquer à ce sujet que depuis 1920 ce recul est *moins intense* que durant les décennies précédentes. En chiffres absolus, le nombre des personnes qui travaillent pour leur propre compte, a reculé de 31,781 depuis 1910; comparativement à 1888, il y a néanmoins augmentation des personnes indépendantes, soit de 31,047 ou de 6 %. Si l'on compte les rentiers et les pensionnés au nombre des personnes indépendantes exerçant une profession, l'augmentation depuis 1888 est de 94,456 ou de 21,1 % et depuis 1920 de 28,142 ou de 5,4 %. Par contre, le nombre des salariés a monté depuis 1888 de 906,784 à 1,470,518 ou de 563,734, ou 62,2 %, depuis 1920 de 74,921 ou 5,4 %, donc en pour-cent dans une proportion aussi forte que le nombre des personnes indépendantes exerçant une profession, y compris les rentiers et les pensionnés.

Cependant, même si actuellement le nombre des personnes salariées représentent 1,470,518 unités ou le 77 % du total des personnes exerçant une profession (sans les pensionnés ni les rentiers), il serait injuste de désigner l'armée des salariés dans son ensemble sous le nom de « prolétariat », car parmi eux figurent

très souvent les membres de la famille du propriétaire de l'entreprise (fait très fréquent dans l'agriculture); il y a en outre toute la phalange des *employés*, qui même étant prolétaires au point de vue économique, se comptent parmi la bourgeoisie, socialement et intellectuellement; c'est la raison pour laquelle il est généralement si difficile de faire disparaître cette idéologie du prolétariat industriel; parmi ce dernier se trouvent également des ouvriers et des employés apparentés aux petits propriétaires (des fils de paysans qui travaillent à la fabrique, ou des fils d'artisans qui s'occupent des travaux du bureau) et qui pour cette raison n'adhèrent pas à l'idéologie prolétarienne; il y a encore dans les petites entreprises des ouvriers liés d'amitié avec le patron et qui dans leur manière de penser diffèrent totalement des ouvriers de la grande industrie. Même si les salariés, dans leur ensemble, représentent la classe sociale la plus importante de la Suisse, il serait dangereux d'en tirer des conclusions d'ordre politique, trop étendues. La prolétarianisation économique de grandes couches d'employés, par exemple, n'a nullement contribué à leur prolétarianisation économique et spirituelle — au contraire, elle a bien plus, éveillé leur résistance contre la manière de vivre et de penser du prolétariat. On a trop peu tenu compte de ce fait dans les luttes économiques et politiques du passé.

---

## L'Union syndicale et la loi sur les grands magasins.

Par son arrêté fédéral d'urgence du 14 octobre, l'Assemblée fédérale a interdit l'ouverture et l'agrandissement de grands magasins et des maisons à prix uniques. Selon l'art. 10 de l'arrêté fédéral, le Conseil fédéral peut étendre l'interdiction aux succursales des grands établissements du commerce de détail. Le 18 octobre déjà, le Conseil fédéral avait l'intention de faire usage de cette compétence à l'égard du commerce de l'alimentation et des chaussures. Néanmoins, pour la forme, les organisations économiques furent invitées à donner leur avis à ce sujet. Le problème étant d'une importance capitale, nous publions ci-dessous la requête adressée par l'Union syndicale suisse à l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail. (Réd.)

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre regret de ce que — abstraction faite de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et des intéressés directs — les organisations économiques ne sont invitées à se prononcer que maintenant sur cette question, alors que l'arrêté fédéral est adopté, au lieu de l'avoir été avant que le Département fédéral de l'Economie publique ait pris ses dispositions pour cette promulgation. C'est pourquoi nous nous voyons contraints d'émettre quelques remarques fondamentales concernant l'arrêté fédéral, sans entrer en détail sur le problème tout entier.